

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT  
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 19 mars 2003

\*\*\*\*\*  
N° 2003-13

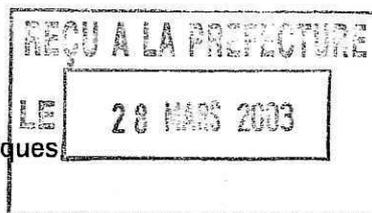
<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	18	L'an deux mil trois, le 19 mars 2003 à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
<b>Présents :</b>	10	
<b>Date de la convocation :</b>	13 mars 2003	

**Présents :** MM. ANDRIEU, CAMBON, DE MARSAC, DE SANTI, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, ROSET, SAUTEDE, STEIN.

**Absents excusés :** MM. ASTRUC, COLLIN, DAGEN, DESCAZEUX, LLIDO, MOIGNARD, NONORGUES, ROGER.

**Assistaient à la séance :** Melle NACEF (Semateg), Mme LEROUX (Syndicat Mixte)

**OBJET :** Acquisition de matériel et logiciels informatiques



M. le Président informe l'assemblée que depuis le début de l'année, le Syndicat Départemental utilise du matériel informatique, prêté par le Conseil Général, pour le besoin de ses activités.

Aujourd'hui, il s'avère impératif de se doter d'un logiciel de comptabilité. Afin de ne pas encombrer le réseau informatique du Département et dans un souci d'autonomie, il est proposé d'acquérir deux postes informatiques et une imprimante laser.

Des devis ont été sollicités sur la base d'un cahier des charges défini avec le service informatique du Centre de Gestion auprès des 3 fournisseurs suivants: MDM Montauban, JMBi Montbartier, MAGNUS.

L'analyse des différentes offres conduit à proposer de retenir pour :

- le matériel informatique : l'offre de l'entreprise JMBi pour un montant de 4 785,90€ H.T. ;
- les logiciels comptabilité paye : l'offre de l'entreprise Magnus pour un montant de 5 800€ H.T..

---

Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTAUBAN cedex  
☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 – APE : 900B

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS**

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- décide d'acquérir le matériel informatique auprès du fournisseur JMBi pour un montant global de 4 785,90€ H.T.;
- décide d'acquérir les logiciels comptabilité et paye auprès du fournisseur MAGNUS pour un montant de 5 800€ H.T.;
- autorise M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXECUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRESENTANT DE L'ETAT LE **28 MARS 2003**

ET DE SA PUBLICATION LE **- 1 AVR. 2003**

Montauban, le **- 4 AVR. 2003**

Le Président,

Jean CAMBON

*Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

